PROPOSITION DE STAGE niveau Master II 2018

Intégrer la gestion du ruissellement intense dans la planification du développement urbain (PLU) à l'aide de zones humides (ZH) – lien avec la GEMAPI

Problématique règlementaire

- *« Le zonage pluvial, en tant que décision administrative prise dans le domaine de l'eau, doit également être compatible avec le SDAGE ….. Il est recommandé de délimiter les zones de production et d'accumulation dans les documents graphiques du PLU en application de l'article R 151-31 et suivants du Code de l'Urbanisme. »*

- *« La création et l'attribution de la compétence Gemapi aux communes clarifie les responsabilités que les maires assument déjà partiellement en la matière et fournit les outils juridiques et financiers nécessaires pour leur exercice. La mise en oeuvre de la réforme concentre dans les mains du bloc communal des compétences aujourd'hui morcelées. Celui-ci pourra ainsi concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones d'expansion des crues). »*

Objectif du stage : Dans le contexte de la Loi GEMAPI, L'objectif est d'étudier comment introduire dans la planification urbaine la réflexion sur la réhabilitation ou la préservation de zones humides pour recréer de la biodiversité tout en agissant sur la gestion des inondations par ruissellement intense pluvial. Pour cela il est proposé de cartographier dans un EPCI exposé aux pluies méditerranéennes, l'aléa de ruissellement intense, décliné en zones de production, de transfert et d'accumulation. De confronter cet aléa à la vulnérabilité future exprimée par un PLU pour établir une carte de risque. Puis d'évaluer sur le même territoire comment la mobilisation ou réhabilitation de zones humides existantes ou drainées par des pratiques agricoles en déprise peut contribuer à réduire l'aléa tout en favorisant la biodiversité. Une collaboration avec les acteurs de la GEMAPI dans l'aire du Grand Toulon constituera la partie sciences humaines, essentielle dans ce travail. Le cœur du projet portera sur les contraintes réglementaires et socio-économiques posées par une telle stratégie.

Détails de la méthodologie envisagée et du travail à effectuer :

1. définir les zones d'étude en partenariat avec les acteurs locaux;
2. récupérer des scénarios de développement urbain (PLU ou autres)
3. définir la cartographie de vulnérabilité (bâtiments, routes et voies ferrées, services écosystémiques…) ;
4. produire la cartographie du risque lié au ruissellement intense;
5. produire et valider la cartographie des zones humides potentielles en utilisant celles des ZH répertoriées ;
6. identifier les zones où l'utilisation d'une ZH permet de réduire le risque lié au ruissellement;
7. comparer la carte de risque avec et sans utilisation des zones humides ;
8. analyser les contraintes pratiques de la mobilisation des ZH et lister les services rendus ;
9. analyser les contraintes règlementaires et socio-économiques que pose l'utilisation des ZH dans un PLU.

Profil recherché: niveau Master2 avec compétences en droit de l'environnement, enquête sociologique, géomatique et si possible hydrologie. Les points 4 à 7 seront réalisés en collaboration avec le tuteur du stage Les autres points avec l'appui d'un expert en sciences sociales.

Informations pratiques : Durée maximale du stage : 6 mois, de Mai à Septembre.
Indemnités : 540 €/mois (+/- 12€ selon nbr jours ouvrés).
Lieu du stage : Unité de Recherche Riverly, Irstea- Lyon, 5 rue de la Doua, CS 20244, 69625 Villeurbanne Cedex.

Contact: Pascal Breil (Coordinateur) 04 72 20 87 81 pascal.breil@irstea.fr